

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN514

présenté par
M. Bridey, rapporteur

ARTICLE 18

À l'alinéa 9,

Substituer aux mots :

"aux alinéas précédents"

les mots :

"aux 1° à 3° du présent article".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.